

Communauté Française  
Ministère de l'Éducation, de la  
Recherche et de la Formation.

1040 Bruxelles, le 29 Août 96  
Rue de la Science, 43  
02 / 238.86.11

-----  
Direction Générale de la Formation,  
de la Promotion Sociale, de  
l'Enseignement à Distance et des  
Allocations et Prêts d'Études.

-----  
Service de l'Enseignement  
de Promotion Sociale.

Monsieur Jacques Lefere  
Administrateur délégué  
CPEONS

→ YR.

Rue des Halles, 13  
1000 Bruxelles

Ref.: JF / Dossier pédagogique 1666

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
-----  
Unité de formation : SOINS PALLIATIFS ET ACCOMPAGNEMENT DES MOURANTS  
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE  
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT  
Code Référence : 822303U34C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

  
G. Schmit

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Melle Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

1666M

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

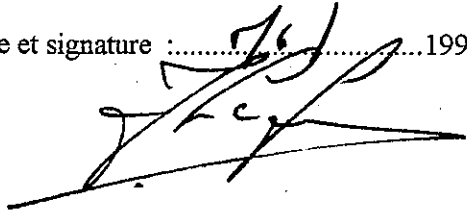
**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- Communauté française
- Provincial et communal
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Jacques LEFERE      Date et signature : .....1996  
 Administrateur CPEONS



**2. Intitulé de l'unité de formation :**

**SOINS PALLIATIFS ET ACCOMPAGNEMENT DES MOURANTS**

CODE	8 2 2 3 0 3 v 3 y c 1
------	-----------------------

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 d'1 page

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 d'1 page

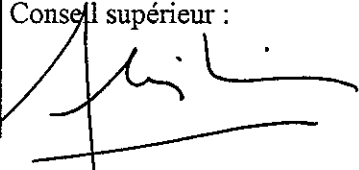
**5. Classement de l'unité de formation :**

- Enseignement secondaire de :       transition       qualification
- du degré :       inférieur       supérieur
- Enseignement supérieur de type court       Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 28/06/96

Signature du Président du Conseil supérieur :



**6. Caractère occupationnel :**  oui     non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 d'1 page

**8. Programme des cours :** Repris en annexe n° 4 de 4 pages

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 d'1 page

**10. Chargés de cours :** Repris en annexe n° 6 d'1 page

Code de l'unité de formation :

822303V34C1

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
L'approche de la mort	CT	B	30
Le deuil, la gestion des sentiments et du stress	CT	B	30
Les techniques de soins et les traitements	PP	T	30
Les aspects légaux, déontologiques, institutionnels et structurels	CT	B	30
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	140

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*Avis favorable 30/06/96 N. Vuelve*      *Avis favorable 30/06/96 J. Lep...*

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET  
INSP. COORD.

Date : .....28 AOUT 1996.....

Signature :

## **FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION**

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### Finalités particulières

Dans le cadre de la législation relative aux qualifications professionnelles (A.R. du 18 janvier 1994 établissant la liste des titres professionnels particuliers et des qualifications professionnelles particulières pour les praticiens de l'art infirmier), permettre au personnel infirmier et médical de mieux gérer l'accompagnement des mourants sous ses aspects sociologiques, affectifs, psychologiques, physiques, historiques, culturels, philosophiques, juridiques, médicaux et soignants, tout au long du processus de la maladie qui aboutit à la mort.

**Annexe 2 de l'U. F. :  
Soins palliatifs et accompagnement  
des mourants  
140 périodes**

## **CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

Pour être admis comme étudiant(e)s réguliers(ères), les candidat(e)s devront être porteurs d'un titre d'infirmier(-ière) breveté(e) ou gradué(e), ou de docteur en médecine .

Annexe 3 de l'U. F. :  
Soins palliatifs et accompagnement  
des mourants  
140 périodes

**RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION  
DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION.**

L'étudiant(e) sera capable :

### **1. Approche de la mort (CT - 30 périodes)**

- de découvrir, décrire la signification de la mort dans le cadre d'une approche globale, en tenant compte, complémentairement à l'aspect médical et soignant, des aspects historiques, sociologiques, culturels, philosophiques, psychologiques, éducatifs, juridiques, matériels,... de la fin de vie et de la mort.
- de déceler et répondre non seulement aux besoins physiques mais aussi psychologiques, culturels, philosophiques,... des patients en fin de vie et de leur entourage afin de leur apporter un maximum de qualité de vie et de respecter leur personne.
- de situer les différentes étapes d'évolution de la personne et de son entourage face au phénomène de la mort afin de mieux comprendre leur état d'esprit et d'établir une relation d'aide plus adaptée.
- de différencier le sens et la perception de la mort en fonction de l'âge du patient (enfance, adolescence, adulte, âge mûr) et de sa maladie (SIDA, leucémie, cancer, traumatismes...), ainsi que l'approche physique, psychologique, culturelle,... à adopter face au patient et à son entourage
- de se situer face à l'interprétation de sa mort et de celle d'autrui dans le but de parvenir à la démystifier.
- de connaître suffisamment la situation du patient et de son entourage afin d'apprécier ce qu'ils sont en mesure d'entendre sur l'état du patient : notion de « vérité ».

## **2. Le deuil, la gestion des sentiments et du stress (CT - 30 périodes)**

- d'identifier différentes situations de deuil.
- d'analyser les situations de deuil auprès du patient, de l'entourage, des soignants et des accompagnants pendant et après l'accompagnement.
- de proposer les actions adéquates en fonction de l'analyse du deuil, des sentiments et du stress.
- d'acquérir les outils permettant de prévenir le stress des soignants et des accompagnants en s'intégrant dans un véritable travail d'équipe, en coordonnant l'action de toutes les personnes concernées par l'accompagnement du patient (accompagnement de l'entourage, écoute, prévention des signes précurseurs de stress, élaboration d'horaires adaptés, ...).
- de respecter les valeurs de la personne en fin de vie en acceptant les différences individuelles et en la plaçant au centre de son action d'accompagnement.

## **3. Les techniques de soins et les traitements (PP - 30 périodes)**

- de préciser les limites des soins palliatifs.
- d'identifier, de comprendre, de diagnostiquer, d'intervenir et d'évaluer les traitements et les soins concernant des problèmes spécifiques de fin de vie
- de définir et de percevoir la douleur chronique et aiguë sous ses aspects « mécaniques », comme phénomène physiologique et sous ses aspects psychologiques, comme symptôme, comme plainte, comme message, comme souffrance.
- d'évaluer la douleur et d'en assurer le traitement tant au niveau des substances (échelle O.M.S.) que des voies d'admission, des indications et des contre-indications. Le cas particulier de la morphine sera abordé ici : mythes et réalités, dosage, conversion, ...



**Annexe 4 de l'U. F. :  
Soins palliatifs et accompagnement  
des mourants  
140 périodes**

- de contrôler la douleur et la souffrance en recourant à des moyens médicamenteux (voir point ci-dessus) et non-médicamenteux grâce à une approche soignante intégrant notamment les techniques du toucher, de l'écoute et de la communication
- de reconnaître, d'évaluer et de traiter les états d'anxiété, les états de souffrance et de confusion en les intégrant dans la pratique des soins.
- de réagir efficacement face à des cas de subocclusion, d'occlusion, de vomissements, d'encombrement et de détresse respiratoire en adoptant les techniques de soins appropriées.
- de réaliser les soins d'hygiène de base spécifiques aux soins palliatifs et rencontrer les problèmes cutanés.
- d'apprendre et d'appliquer des soins de type lourd, par exemple : pompes à morphine (types, avantages, inconvénients, usage, autonomie du patient, ...), porth a cath (définition, utilité, manipulation, surveillance, ...), perfusions sous cutanées, à partir de protocoles médicaux et soignants validés
- d'organiser l'ensemble des traitements et des soins dans une optique de collaboration interdisciplinaire et d'une liaison continue domicile-institutions de soins.

**4. Les aspects légaux, déontologiques, institutionnels et structurels (CT - 30 périodes)**

- de consulter à bon escient les textes légaux relatifs aux soins palliatifs et à l'accompagnement des mourants.
- de se tenir à jour au fur et à mesure de l'évolution de la législation en matière de soins palliatifs et d'accompagnement des mourants.
- d'analyser des situations concrètes relatives aux soins palliatifs ou à l'accompagnement des mourants en se référant à la législation en vigueur.

**Annexe 4 de l'U. F. :  
Soins palliatifs et accompagnement  
des mourants  
140 périodes**

- d'analyser les différents textes légaux relatifs aux soins palliatifs et à l'accompagnement des mourants émanant de différents niveaux de compétences politiques : régions, communautés, État fédéral, Union européenne, instances internationales, ... afin, d'une part, de mesurer les conséquences concrètes de ces textes sur leur pratique des soins palliatifs et de l'accompagnement des mourants et, d'autre part, de fournir au patient et à son entourage une information correcte, concrète en fonction de leur situation particulière.
- de dégager et de mettre en pratique les règles déontologiques spécifiques aux soins palliatifs et à l'accompagnement des mourants.
- de situer les différents acteurs, structures et organisations impliqués dans les soins palliatifs et l'accompagnement des mourants (Institutions hospitalières, MR, MRS, services de soins à domicile, ASBL, ...).
- de mettre en évidence les rôles de ces acteurs, les liens qu'ils entretiennent ou devraient entretenir.

Pour atteindre l'ensemble de ces capacités, on pourra prévoir des visites de services spécialisés, des participations à des séminaires, des colloques, des conférences, etc.

## **FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera, par la présentation d'un travail personnel (réflexion personnelle, étude d'un cas, ...), qu'il(elle) a pris conscience de l'importance des aspects abordés dans le programme de l'unité de formation et de la nécessité d'en tenir compte face à un patient en fin de vie et à son entourage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte, à travers l'évaluation formative et certificative, des critères suivants :

- l'esprit d'ouverture et l'esprit critique.
- soit la capacité de l'étudiant à montrer en quoi les connaissances acquises ont modifié son approche des patients en fin de vie et de leur entourage;
- soit sa capacité à montrer comment, sur base de ces connaissances nouvelles, il (elle) a été amené(e) à modifier son attitude et/ou celle de l'équipe de soins face aux patients en fin de vie, à leur entourage;

## **PROFIL DES CHARGES DE COURS**

### **Approche de la mort (CT - 30 périodes)**

Expert qui, par ses productions (mémoires, publications, conférences, ...) et par une expérience professionnelle, peut prouver qu'il a mené une réflexion profonde et structurée sur le phénomène de la mort et les aspects abordés dans ce dossier pédagogique.

### **Le deuil, la gestion des sentiments et du stress (CT - 30 périodes)**

Expert qui, par ses productions (mémoires, publications, conférences, ...) et par une expérience professionnelle, peut prouver qu'il a mené une réflexion profonde et structurée sur le phénomène de la mort et les aspects abordés dans ce dossier pédagogique.

### **Les techniques de soins et les traitements (PP - 30 périodes)**

Expert qui, par ses productions (mémoires, publications, conférences, ...) et par une expérience professionnelle, peut prouver qu'il a mené une réflexion profonde et structurée sur le phénomène de la mort et les aspects abordés dans ce dossier pédagogique (médecin, infirmière possédant la qualification professionnelle).

### **Les aspects légaux, déontologiques institutionnels et structurels (CT - 30 périodes)**

Expert qui, par ses productions (mémoires, publications, conférences, ...) et par une expérience professionnelle, peut prouver qu'il a mené une réflexion profonde et structurée sur le phénomène de la mort et les aspects abordés dans ce dossier pédagogique.